

# Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

## Préavis 17/2023 - « Aménagement extérieur de l'Église des Croisettes »

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Sandy Warth, Marc Veraguth, Michael Crottaz, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Nicolas Garoflid et votre président rapporteur, a étudié le préavis 17/2023 « Aménagement extérieur de l'Église des Croisettes » lors de sa séance du 22 août 2023.

Monsieur Marco Caffaro était absent excusé, mais non remplacé.

Monsieur Marc Veraguth était présent en sa qualité de membre suppléant.

Monsieur Maurice Mischler, Municipal des Finances, et M. Roland Perrin, Municipal des Travaux étaient présents afin de répondre aux questions des commissaires.

### Information de Monsieur le Municipal Perrin

Monsieur le Municipal Perrin nous explique que le montant de 215'000 CHF est le bon. En effet, il y a une coquille dans l'objet du préavis où il est indiqué un montant de 160'000 CHF. La différence s'explique, car il y a eu plusieurs versions de ce préavis et on a rajouté dans les dernières versions du préavis la pose des tubes de réserve et l'adduction d'eau, collecteurs EC et EU.

### Discussion générale

Un commissaire se demande si nous allons pouvoir utiliser les tubes de réserve. Les municipaux semblent être plutôt optimistes à ce sujet.

Un commissaire s'interroge sur la nécessité pour nos finances de ce projet et s'il s'agit du bon moment pour effectuer ces travaux.

M. Mischler indique que pour la Municipalité c'est la suite logique de l'acquisition de l'église par notre commune de mettre en avant cette église qui est le bâtiment emblématique de la commune.

M. Perrin indique qu'il a aussi été décidé de ne pas assainir tout le bâtiment pour que le projet ne soit pas trop cher. Par ailleurs, il note que certaines parties de ce projet comme l'amélioration du parking datent d'environ 15 ans, mais il est bien sûr toujours possible de reporter ces travaux. Il rajoute que le but de la Municipalité est d'effectuer les travaux au fur et à mesure, afin d'éviter que tous arrivent en même temps et que la municipalité essaye d'éviter de faire deux fois les mêmes travaux.

Un commissaire s'interroge sur l'aspect écologique d'avoir des projecteurs. Il lui est répondu que l'idée était de mettre en valeur les bâtiments emblématiques de la commune et qu'il s'agit du seul bâtiment avec le collège du village à être éclairé. De plus, il a aussi été indiqué que les projecteurs ont été placés, afin de minimiser leurs impacts écologiques.

Un commissaire trouve que c'est une bonne chose de mettre en valeur ce bâtiment.

Un commissaire se demande si les montants dépensés pour financer les collecteurs vont être prélevés sur le fonds affecté. Le Municipal des Finances confirme que c'est bien le cas.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

## Conclusion :

**La Commission a voté en faveur du préavis par six voix pour et une abstention.**

En fonction de ce qui précède, la Commission des Finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis 17/2023 « Aménagement extérieur de l'Église des Croisettes ».

Epalinges, le mardi 29 août 2023

Président rapporteur, Guillaume Graf